

ASSISTANT A L'UNIVERSITE
et
ASSISTANT DOCTORANT FNS

Assistant à l'Université

Base Décision du CE du 12 mars 2014
Indexation système LPers (opération interne)
Amélioration réelle pas automatique
responsabilité : UNIL
décision : CE (arrêté modifiant le règlement)

Rémunération

Assistants diplômés				Premiers assistants			
1 ^{ère} année	CHF	65'000.-	F. 1101	1 ^{ère} année	CHF	80'000.-	F. 1106
2 ^{ème} année	CHF	66'800.-	F. 1102	2 ^{ème} année	CHF	82'400.-	F. 1107
3 ^{ème} année	CHF	69'200.-	F. 1103	3 ^{ème} année	CHF	84'800.-	F. 1108
4 ^{ème} année	CHF	72'200.-	F. 1104	4 ^{ème} année	CHF	87'200.-	F. 1109
5 ^{ème} année	CHF	75'800.-	F. 1105	5 ^{ème} année	CHF	89'600.-	F. 1110

Assistant étudiant

Base Décision du CE du 12 mars 2014
Indexation système LPers (opération interne)
Rémunération CHF 24.- / heure ou
CHF 99.60 / demi-journée

Assistant doctorant FNS

Base directives du FNS (voir D 5/3-131)
Indexation aucune
Amélioration réelle sur décision du FNS
Rémunération (montant maximum admis par le FNS) :
1^{ère} année CHF 47'040.-
2^{ème} année CHF 48'540.-
3^{ème} et 4^{ème} année CHF 50'040.-